

# Copie anonyme - n°anonymat : 826440



Filière : B/L

Session : 2024

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

E3-00015  
826440  
sc. social

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Dans les années 1920, le radical Edouard Herriot fustigeait la concentration économique du capital, déclarant son hostilité à la France des «deux cents familles» tout en valorisant la transmission de la petite propriété dans une France souvent dépeinte comme malthusienne. Ce ne serait pas la transmission des capitaux mais bien leur accumulation qui poserait problème. Aujourd'hui encore les attitudes face à l'impôt sur les successions paraissent paradoxales : on critique la «reproduction des élites» mais cet impôt est des plus impopulaires alors même que son abattement rend son assiette relativement réduite. Au-delà des représentations communes, il est alors intéressant de s'interroger sur l'effet accélérateur des inégalités des transferts de capitaux.

Les transferts intergénérationnels de capitaux sont des flux verticaux entre classes d'âge, habituellement au sein d'une famille, le plus souvent dans le sens de la filiation, mais parfois aussi dans le sens inverse pour les donations du vivant. De tels capitaux peuvent être de nature économique (financier, physique, professionnel), culturel (savoir-faire, goût, habitus) ou social (réseau) selon la typologie de Bourdieu, et font donc l'objet d'une transmission plus ou moins explicite et plus ou moins contrôlable par les politiques publiques.

Si la transmission semble logiquement — toute redistribution fiscale à part — a minima conserver les inégalités interfamiliales et interindividuelles, c'est-à-dire les écarts de dotation en capital avant et après transfert, n'y aurait-il pas également des effets d'accumulation et d'accélération des inégalités d'une génération à l'autre ?

Si tel est le cas, sont-ils dus au transfert en lui-même, par des effets d'opportunité et de synergie entre capitaux, ou bien à un effet de cohorte lié à une appréciation variable au cours du temps d'un même capital ? L'effet est-il structurel ou conjoncturel ? D'autre part, les inégalités sont peut-être aussi intrafamiliales. Face à la multiplicité des natures des capitaux, ~~n'y a-t-il pas~~ comment quantifier et comparer le patrimoine reçu ? Aussi, ~~en parallèle~~ malgré un éventuel accroissement des inégalités entre groupes sociaux, les transferts ont peut-être la vertu de réduire les inégalités entre cohortes génératiionnelles. En somme, il faut analyser l'effet (anti)redistributif des transferts intergénérationnels de capitaux à l'écart des évolutions macroéconomiques et macrosociales, tout en rendant compte des dynamiques internes aux familles et la mobilité sociale.

Les transferts intergénérationnels de capitaux provoquent-ils un accroissement et une distorsion du niveau général des inégalités ?

Non seulement les transferts intergénérationnels permettent de conserver les positions socio-économiques, mais aussi, à un degré certes relatif, de les amplifier par des effets de synergie entre les différents

capitaux (I). Cependant, en se placant selon la perspective de la famille et de la génération, ils permettent une égalisation des ressources entre classes d'âge, mais traduisent pourtant une transmission différenciée au sein de la famille (II). Néanmoins, les politiques publiques (redistribution fiscale, sécurité sociale) et les évolutions au long cours (marginalisation salariale) semblent corriger une partie des distorsions d'inégalité interfamiliales (III).



I. Des transferts de capitaux permettent une reproduction des positions sociales et économiques au sein de la famille, qui maintient les inégalités interindividuelles, mais aussi les accroît.

En effet, de tels transferts favorisent les accumulations de capitaux en fonction de leur stabilité, ce qui, de gré en gré, contribue à une accumulation des formes de capitaux inégalitaires. Dans Le Capital, Marx soulignait déjà la différence entre le bourgeois propriétaire des moyens de production, qui, rémunérant le travail du prolétariat au prix minimum assurant sa survie et donc la reproduction du facteur travail, dégage de la vente une plus-value qu'il accumule en tant qu'homme aux Écus. Toute ~~infusion~~ érogène du capital par ailleurs, l'héritier du capital partira avec un stock de X qu'il accroîtra. L'industrialisation et les rendements d'échelles (qui rendent la productivité marginale du capital croissante) accélèrent le processus de concentration. C'est pour cela que Allen White distingue également le critère des moyens de production dans sa classification non dualiste des classes sociales. Au-delà du revenu, la propriété est déterminante car elle introduit un

patrimoine professionnel, moins imposé, et prépondérant chez les agriculteurs (document 1). On constate par ailleurs que les indépendants sont surreprésentés dans les successions de plus de 100 000 €, selon l'enquête INSEE « Histoire de vie et Patrimoine » de 2017 & 2018 (document 2), alors même que le ~~solde~~ d'un revenu cadre est généralement supérieur à celui d'un agriculteur.

On constate également une corrélation entre revenu du ménage héritier avant transaction et importance de l'héritage. Sur la tranche de ~~patrimoine~~ [10 000 €, 115 000 €], seuls 4,8 % touchent un héritage de plus de 100 000 €. C'est 28,4 % pour les ménages au ~~patrimoine~~ supérieur à 500 000 €, ce qui montre une logique d'accumulation. Le patrimoine antérieur élevé indique probablement une reproduction du statut socio-professionnel ou d'importantes donations du vivant. L'article de Luc Arnould et Cyril Frange, « Pièmmettre des valeurs entre générations : tel père tel fils ?» (2018) montre également que les sociétés occidentales se sont patrimonialisées. Cela est dû à une baisse de la rémunération du facteur travail, conséquence de la mobilité du facteur travail, dans une logique de gains réciproques aux échanges. Au-delà de la seule dimension financière, il y a une dimension plus symbolique qui avantage la transmission du patrimoine professionnel, qui obéit parfois à l'héritage d'un ethos d'une profession (avec barrière à l'entrée) telle que décrit par Parsons. ~~Le document~~

Mais comment expliquer cet effet d'accélération à également d'autres causes, L'héritage incite, agissant comme un mûrge peut être, à l'acquisition de davantage de propriété. La

# Copie anonyme - n°anonymat : 826440

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2024
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>	

régression linéaire de l'INSEE (2009) (doc 6) montre que l'héritage accroît par 1,53 la probabilité d'acquérir sa résidence principale. Mais cette logique semble également parfaire de ce que Viviana Zelizer appelle la Signification sociale de l'argent. L'argent hérité n'appartiendrait d'abord pas indistinctement au ménage ayant hérité, puisque si c'est le conjoint qui hérite, la probabilité d'acquisition par la personne de référence est seulement multipliée par 1,62. Ainsi le facteur est supérieur s'il s'agit d'une donation du vivant, et ce avec un seuil de significativité élevée, et de même si l'un des parents est en vie, il y a une volonté de montrer que cet héritage contribue à une amélioration du statut social. Pour autant, au-delà de cette incitation qui semble signifier que l'héritage suscite l'accès à la propriété même si le ménage dispose d'autres moyens, et donc accroît alors la valeur du capital, il peut aussi s'agir d'une valeur-refuge pour conserver le capital hérité. ~~Sur le niveau macrosociologique et sur le temps long, il y a une relative stabilité dans la position occupée dans l'échelle des patrimoines (doc 3), voire une certaine convergence ( $EIG = 0,45$ ). Cependant cette moyenne ne distingue pas les effets accélérateurs propres~~

aux 1% voire aux 0,1% les plus riches dont le patrimoine a largement évolué depuis les années 1980, comme le montre Thomas Piketty dans Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle.

Cependant, une part du capital n'est pas quantifiable par sa valeur financière. Capital économique et capital culturel peuvent former des synergies qui provoquent une accélération des inégalités et un contrôle de la mobilité sociale intergénérationnelle. Ainsi, Bourdieu montre dans La Reproduction (1970) que le capital social (c'est-à-dire le réseau de notoriété) accroît le rendement du capital culturel et du capital économique. Par exemple, à diplôme égal, un « héritier » bénéficiera du réseau de clientèle de son père, multipliant les opportunités à la manière de ce que Marc Granowetter décrit dans The Strength of weak ties. Il faut hériter d'un vaste réseau de liens faibles, c'est-à-dire dont la relation procède d'une nationalité en finalité. Les effets de « synergie » sont également décrits par Yves-Marie Abraham dans son enquête ~~Revenir un HEC : du~~ Passer au management au Revenir un HEC : du souci scolaire au réseautage managérial. Les étudiants issus de familles non héritières ne saisissent pas l'ethos de l'apprenti-entrepreneur et continuent à suivre assidûment les cours, hypothétiquant leur avenir professionnel. L'homme avec « qualités exceptionnelles » que Schumpeter voyait en l'entrepreneur n'est peut-être qu'un héritier. Cette transmission d'ethos qui contourne la méritocratie

formelle a même un lien direct avec le capital économique. Le document 5 évoque des préférences pour l'épargne socialement situées. Au-delà de la contrainte budgétaire, cette socialisation temporelle est ~~socialement~~ discriminante. Ce que montre en effet dans L'Avenir confiné que les comportements de préférence intertemporelle pour le futur, marquée par un ~~fort~~ fort faible taux d'actualisation ou, est propre aux classes aisées, qui reçoivent par ailleurs une éducation ~~supérieure~~ financière. Appliqués aux transferts intergénérationnels, cela se traduit par une mise de fonds sur des livrets d'assurance-vie ou d'autres placements qui accroît le transfert. Les transferts accroissent ceteris globalement modérément les inégalités économiques (doc 3., 7) mais les inégalités accroissent les inégalités entre transferts. Enfin, il y a aussi une dimension spatiale des transferts de capitaux, fortement liée à la question du capital social, comme le montre l'occupation de l'espace géographique par village par la famille de boulanger analysée par Céline Bessière et Sibylle Jollac.

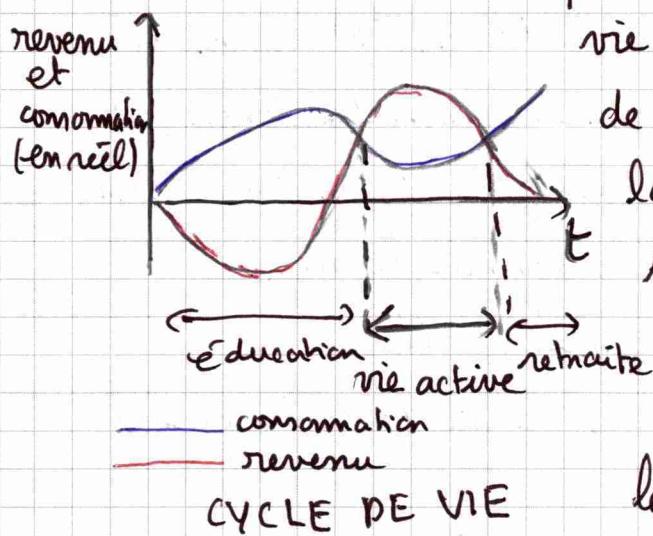
Ainsi, même si au niveau macrosociologique les inégalités ~~de~~ provoquées par les transferts intergénérationnels semblent se maintenir, c'est sans compter les capitaux non économiques qui sont davantage reliés au phénomène de reproduction qui opèrent des effets de synergie. Mais afin d'évaluer l'efficacité des transferts générationnels, il faut s'interroger s'ils ne réduisent pas pour autant les inégalités au sein de la famille et donc entre classes d'âge et générations, agissant alors plus comme un stabilisateur qu'un accélérateur.



II. Il faut donc examiner les inégalités inférées par les transferts au sein de la famille considérée comme agent social et économique, et envisager le caractère stabilisateur des transferts.

Il semble de prime abord que les transferts permettent une redistribution intergénérationnelle mais pas entre groupes sociaux. Les donations du vivant égalisent les conditions de ressource entre générations au sein de la famille selon une logique proche du cycle de vie théorisé par Modigliani.

Dans sa version canonique, l'individu dépense durant sa



vie active pour financer les périodes de dérépargne de la retraite et de la phase d'éducation (cf. schéma).

Au sein d'une famille, la transaction peut se matérialiser par un don contre don : les parents financent leur enfant qui ne peut bénéficier des prestations sociales avant 25 ans, contre contre-don en nature (aide à domicile) une fois âgés. L'enquête de Nicolas Héryin et Jean-Hugues Néchauc (2004) (doc 7) montre bien que même avec transferts sociaux, la solidarité familiale ~~diminue~~ améliore l'indice de dissimilité pour la classe d'âge (< 25 ans), mais l'~~augmente~~ dégrade pour les plus âgés, ce qui laisse entendre que le « jeu » décrit par Héryin n'est pas à somme nulle au sens de Kenneth Arrow, à moins d'intégrer des gains symboliques à l'échange, notamment celui d'éviter que son enfant fasse partie des « working poor » qui peuvent

# Copie anonyme - n°anonymat : 826440

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2024
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>	

vécu comme un déclassement. Mais les transferts familiaux ~~ont toujours~~ sont inégaux puisque certaines familles ne peuvent éviter que leur enfant travaille dans le capitalisme de plateforme décrit par Sabra Abdelnour dans Uberisé. Mais la solidarité familiale a donc bien une dimension contracyclique et de robustilité (~~ou défaut~~ d'une solidarité sociale). Elle est prépondérante dans les pays de capitalisme asiatique, selon la typologie de Bruno Amable, où le soutien financier est assuré par les familles, notamment influencées par la socialisation à la morale confucéenne. Pour autant, la solidarité familiale ne dégrade pas, à l'échelle macrosociologique, les effets de la redistribution sociale et fiscale. Mais lorsqu'on considère deux cohortes, on peut se poser que la solidarité intergénérationnelle pallie en partie à la dégradation de certains ~~statuts~~ conditions de vie (Baudelot et Jollac, Avant trente ans).

Cependant, les logiques de transfert sont-elles nécessairement égalitaires au sein de la famille ? Si le code civil français prohibe un héritage sexuellement discriminant, certaines logiques montrent le contraire. C'est notamment le cas du patrimoine professionnel, difficilement divisible et

animé à une rente dont l'héritage symbolique est très fort, comme le montre Arshenazy, <sup>dans</sup> Tous rentiers ! L'enquête de Céline Bessière et Sibylle Jollac sur la famille de boulanger établie en milieu rural montre d'une part combien il est difficile de quantifier, pricer un héritage. Selon une logique considérant la famille comme une entreprise, il est rationnel (en finalité) de transmettre le fonds de commerce au fils qui reprend l'activité, d'autant plus que les filles ont, pour deux d'entre elles, fait des études supérieures. Il y a donc une rationalité pratique de répartition des chances dans une logique similaire à celle qu'analyse Raymond Boudon dans l'inégalité des chances à propos de l'orientation scolaire, alors même que le capital économique des filles, devenues directrice d'école et conseillère municipale, sera probablement moindre, et cette inégalité se reproduira à la génération suivante. Comme Bessière le montre également à propos des entreprises de cognac, le jeu est à somme négative pour les filles, qui ont gratuitement participé à l'activité économique de la boulangerie. C'est ce que montre Bentanc-Wiame dans une enquête sur les boulangeries : sans être rémunérée, il est fréquent que la femme opère un transfert horizontal en matière, et ne retrouve aucune rémunération du capital, notamment si elle divorce. Si Flora Tristan considérait que les femmes étaient "la prolétarie du prolétariat", ici elle est proletariée également, mais dans un jeu négocié, où la famille, dans la vie de

l'efficacité économique de l'entreprise, a construit un discours légitimant ce transfert symboliquement et financièrement accélérateur d'inégalités. Les familles, selon le vocabulaire d'Hirschman dans *Exit, Voice and Loyalty*, ont préféré la loyauté pour « ne pas se fâcher », d'autant plus que l'héritage d'un commerce n'est pas toujours heureux mais en partie contraint. ~~Enfin, l'accroissement~~

Enfin, la solidarité familiale peut être une stratégie long-termiste et contracyclique. L'immobilité entre générations s'explique en partie par la socialisation et donc les représentations différencierées, mais aussi par l'homogamie. « Le coup de foudre tombe le long de la diagonale [de la table de mobilité] ! » indiquent Bozon et Hénan. Les transferts horizontaux liés au mariage sont donc antiré distributifs. L'autre part, dans les familles aisées, les transferts en nature peuvent avoir ~~le~~ pour but de prévenir une crise économique, si l'on adopte le point de vue des anticipations rationnelles qui intègrent le modèle macro-économique. Si globalement, face aux revenus de transferts, des crises d'hyperinflation sont défavorables aux rentiers, il y a un effet d'accélération ou d'atténuation selon la nature du capital économique. Un capital immobilier ou professionnel sera moins sensible qu'un capital financier.

L'économie et la sociologie de la famille montrent que les transferts suivent une logique de réduction des inégalités intergénérationnelles mais potentiellement d'accroissement des inégalités au sein même des membres d'une même génération dans une même famille. Enfin, cette réduction des inégalités intergénérationnelles est nette sur l'évolution des inégalités entre milieux socioéconomiques. Ainsi, n'est-il pas possible

de construire des politiques publiques qui réduiraient les inégalités causées par le patrimoine ?



IV. Si les dons intrafamiliaux sont sans effet sur les inégalités socio-économiques entre milieux, ce n'est pas le cas nécessairement du capital culturel. La redistribution fiscale et la redistribution sociale paraissent efficaces dans cette optique-là.

La redistribution intergénérationnelle privée est liée aux donations - en valeur ou en nature - du vivant, dès lors qu'elle bénéficie aux plus jeunes (doc 7) alors qu'on hérite de plus en plus tard (doc 2). Néanmoins, l'imposition sur l'héritage supérieure sur les transferts post-mortem semble économiquement efficace. Le taux tel qu'il est appliqué en France est progressif (plus que proportionnel aux revenus) dans sa caractérisation effective pour la ligne directe mais partiellement légèrement décroissant pour les 10 derniers centiles en ligne indirecte (doc 6 INSEE), la taxation de la ligne indirecte assez prohibitrice limite quantitativement les sources d'héritage possibles. L'abattement qui se traduit par un taux effectif de 0% jusqu'au 75<sup>e</sup> centile permet de réduire les rapports de ~~puissance~~ entre héritages. Cependant, les niches fiscales (notamment les œuvres d'art depuis Jack Lang) permettent de contourner, pour les plus aisés, les taux normaux, selon des logiques que décrit (sur l'impôt en général) Camille Hulin-Giret dans Rester riche.

L'imposition sur l'héritage permet ainsi de réduire la ~~convexité~~ concavité de la pente de la courbe de Lorenz des patrimoines économiques.

# Copie anonyme - n°anonymat : 826440

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2024
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none"><li>Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>	

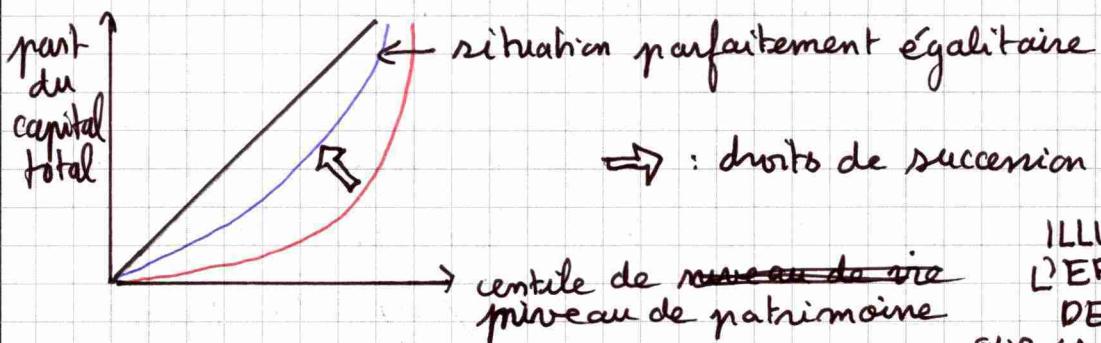


ILLUSTRATION DE  
L'EFFET DES DROITS  
DE SUCCESSION  
SUR LA RÉPARTITION DU  
CAPITAL

Cependant, l'abattement actuel est selon Piketty trop généreux. C'est ce que pense Thomas Piketty. La hauteur de l'abattement témoigne du seuil d'inégalités (au sens d'Atkinson) socialement tolérée. D'autre part, la fiscalité des transferts permet une redistribution en nature à travers les investissements publics. Piketty souhaiterait instaurer également une sorte d'impôt négatif qui consisterait en un « héritage universel », donné par l'administration publique à la majorité, accentuant alors l'effet de redistribution sans généraliser la redistribution intergénérationnelle qui est en quelque sorte déracinée de la famille, mais pendant peut-être alors sa signification symbolique. Pour autant, les deux modèles ne sont pas incompatibles. Enfin, la question des règles de succession est fondamentale. Dans certains pays, il est possible de déshériter pour éventuellement redistribuer son héritage à une association. Cette pratique est

très encadrée en France, et toute évolution est freinée par des entrepreneurs de morale qui crient au décaissement des valeurs familiales et laissent penser que la ~~faute~~ baune des droits pénaliserait les plus pauvres, ce qui est partiellement faux quand on compare ~~la répartition des biens~~ les dentelles et les montants de l'héritage (doc 6).

D'autre part, une politique de redistribution est également possible par la sécurité sociale et par l'éducation. Robert Castel a montré dans Propriété sociale, propriété privée, propriété de soi que l'avènement de l'Etat-Providence reposant sur les cotisations salariales a opéré une baune de prestige de l'indépendant dans les représentations collectives au profit du cadre qui, on l'a vu, a ~~un~~ bénéfice de transfert mondiaux par la faillite du patrimoine professionnel dont il dispose. Il y a donc bien sûr, par une politique publique volontariste, une réduction des inégalités liés aux transferts. La sécurité sociale a déraciné les revenus des inactifs (chômage, maladie) de la bonne entente familiale, lui substituant une logique assurantielle peut-être plus fiable. C'est aujourd'hui la différence entre le capitalisme centre-européen et asiatique. Le document 7 montre un effet de substitution à 28 ans: lorsque les prestations sociales ~~comme~~ non contributives sont accessibles, la solidarité familiale se rétracte. Cette évolution n'est pas sans lien avec l'organisation de la massification scolaire. Le diplôme devient

une arme du pauvre et ne substitue en partie à la nobilité. Mais la manification scolaire ne résoud pourtant pas toutes les inégalités causées par les transferts intergénérationnels. En effet, comme le montre Bernard Lahire dans Tableaux de famille, le rôle d'un temps sa oralisé aux devoirs, de l'aide parentale et du crédit apporté à l'école est fondamental. Les familles transmettent donc des valeurs dont va en partie dépendre le capital culturel et économique (l'emploi auquel l'enfant pourra aspirer). Les "échos scolaires" risquent ensuite d'être ~~enfin~~, transmis, ainsi que l'hostilité pour l'école, et à mesure que la manification des diplômes supérieurs augmente, il y a un risque véritable de déclassement relatif.

Enfin, les transferts intergénérationnels peuvent être encadrés à l'échelle macroéconomique. Au-delà d'un rôle de correction de l'accroissement des inégalités, les politiques publiques de l'Etat et des APUL pourraient se saisir d'une vision intergénérationnelle. C'est le débat qui a cours sur le seuil d'endettement admissible ou encore ~~la~~ ~~contraintion~~ les limites surmontant de diminuer le taux de croissance mais ~~augmentant~~ préservant les matières premières et l'environnement sur les générations futures, d'où la nécessité, au nom de la démocratie, d'un débat sur le taux d'actualisation ( $r = \delta + \gamma g$ ) (où  $g$  est le taux de croissance) et à la préférence pour le présent, débat qui doit traduire l'aversion pour les inégalités intergénérationnelles.



Les transferts intergénérationnels participent de la reproduction du capital économique et culturel, et tend actuellement à accroître les inégalités par des effets de synergie entre capitaux mais aussi par une dynamique de ~~sous~~ sur-rémunération du facteur capital qui a pour conséquence la stagnation des salaires réels depuis les années 1980. Cependant, sur le long terme, il semble que les transferts en capital économique, en particulier les donations du vivant, soient un effet neutre et conservent les inégalités, tout en réduisant les inégalités intergénérationnelles. Mais il semble que si la politique fiscale et sociale permette de réduire cet effet accélérateur des inégalités (réelles ou perçues), son acceptabilité limitée témoigne d'une part d'une certaine tolérance à l'inégalité, mais aussi un dérangement de l'économie de la famille qui n'est pas complet.

Pour autant, l'érasure catégorique des décideurs actuels de la possibilité de réformer le barème des droits de succession semble témoigner d'une rhétorique réactionnaire au sens de Hirschmann (uranité, effet pervers) qui empêche un débat clair sur la réduction des inégalités de patrimoine et des inégalités avec les générations futures. ~~Pour autant~~, l'internalisation de toutes les disparités liés aux transferts ~~telles que le propre~~ paraît impossible du fait de la variété des capitaux et de leur plus ou moins grande possibilité d'être corrigés par des politiques publiques.

voir les inégalités induites